

Eau, Hygiène et Assainissement

Accompagner les collectivités nigériennes dans leurs missions



Photo : Tarbiyya Tatali

Compte rendu de la journée Niger du 17 novembre 2017 à Paris

Cette journée était organisée par le pS-Eau, en partenariat avec le SIAAP et en présence de plusieurs collectivités et partenaires nigériens.

Elle avait pour objectif de fournir de l'information pratique aux acteurs de coopération internationale engagés sur des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger pour :

- mieux comprendre le fonctionnement concret des communes nigériennes et voir comment elles s'emparent aujourd'hui de leurs missions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- partager les expériences des communes et de leurs partenaires dans l'organisation des services publics d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement pour identifier leurs besoins et les modalités d'appui existant ou à développer.

Cette rencontre est organisée dans le cadre des activités Niger du pS-Eau.

Plus d'informations : www.pseau.org/niger

1. Vis ma vie...de commune !

Echanges en groupe avec les élus de quatre communes nigériennes pour mieux connaître leur quotidien

[Retrouver la fiche de présentation des communes](#)

2. Quelle réalité du transfert des compétences eau/assainissement aux communes nigériennes?

Table ronde avec la participation de :

- M. Abdoulaye ZANGUI, Directeur départemental de Dogondoutchi
- M. Ousmane KOURE JACKOU, Député Maire de Kornaka
- M. Abouzeidi ALMOU, Maire d'Illela
- M. Aboubacar SITOU, Maire de Tessaoua
- M. Ayoub MOUSSA HASSANE, Président de Ville de Maradi
- Mme Marie-Françoise ROY de l'Association d'échanges solidaires Cesson Dankassari (AESCD)
- M. Balla PATE, le Président du Conseil Régional de Maradi

Le transfert des compétences eau/assainissement

M. Abdoulaye ZANGUI a introduit la table ronde en rappelant le cadre institutionnel.

Le processus de décentralisation a été amorcé au Niger avec l'organisation des **premières élections locales en 2004**.

En janvier 2016, le gouvernement nigérien a adopté un **décret portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Communes** dans les domaines de l'Education, la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement ([décret N° 2016 -075](#)).

L'**arrêté ministériel du 20 mars 2017** précise les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences et des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Il stipule que le transfert est régi par la règle de la progressivité.

Une cérémonie officielle de notification des actes de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriale a été organisée en septembre 2017, présidée par le Premier ministre du Niger. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le transfert est déjà effectif.

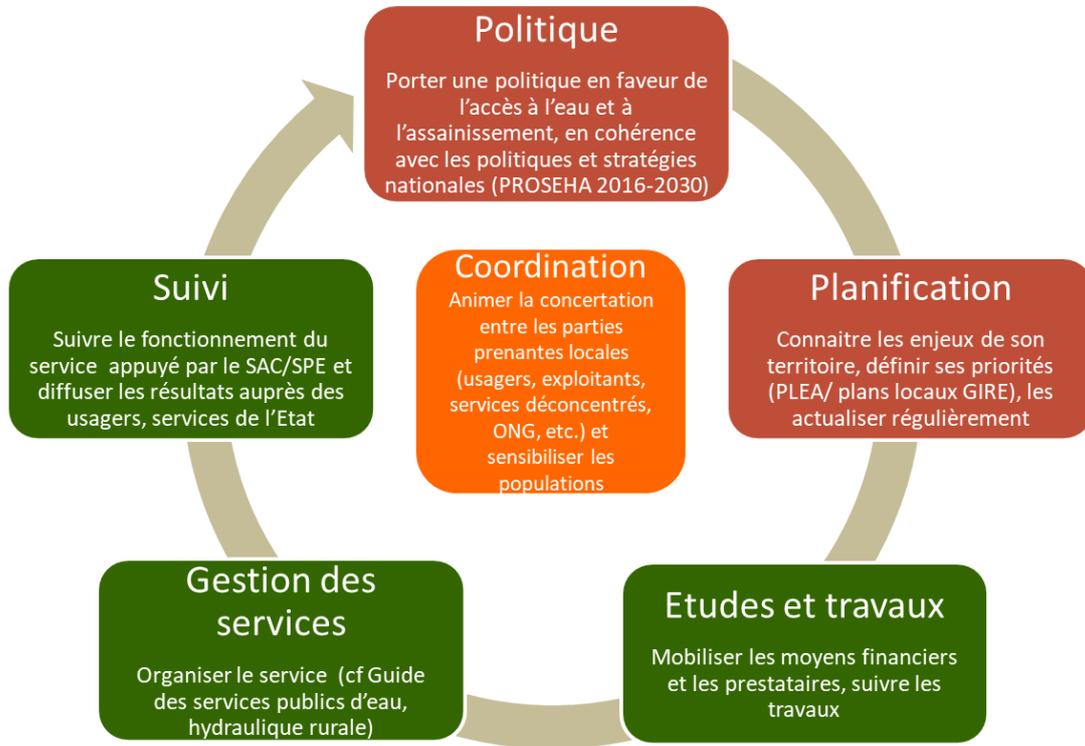
Le transfert des compétences doit s'accompagner **en 2018** du **transfert concomitant des ressources** nécessaires à l'exercice des compétences transférées.



Plus d'informations : [Le transfert des compétences](#), MISP/D/ACR, 2017

Les compétences Eau/Assainissement transférées aux Communes

Pour faciliter la compréhension des compétences transférées, nous utilisons le schéma suivant qui les décompose en 6 fonctions : on dissocie les fonctions de pilotage stratégiques (en rouge) des fonctions plus opérationnelles (en vert). La fonction coordination (en orange) est une fonction transversale, que la collectivité mobilise sur chacune des autres fonctions.



Fonctions stratégiques

M. Abdoulay ZANGUI a rappelé le cadre sectoriel dans lequel intervient les communes :

- Le Guide national d'animation des programmes d'hydraulique villageoise (1992, 2^{ème} édition) ;
- Le [Guide des services d'alimentation en eau potable](#) y compris ses annexes et les outils réglementaires qui l'accompagnent (Octobre 2010)
- Le Programme Sectoriel d'alimentation en Eau Potable et Assainissement [PROSEHA](#) (2016-2030)
- La stratégie Opérationnelle pour la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base [SOPHAB](#) (2014)

Au niveau local, la stratégie est définie par les communes dans leurs Plans Locaux d'Eau et Assainissement (PLEA).

Fonctions opérationnelles

Les témoignages de M. Abouzeidi ALMOU, Maire d'Illela, de M. Ousmane KOURE JACKOU, de M. Aboubacar SITOU, Maire de Tessaoua et de M. Ayouba MOUSSA HASSANE, Président de Ville de Maradi, ont permis de mieux comprendre les missions aujourd'hui assumées par les collectivités nigériennes et les enjeux auxquels elles sont confrontées.

Mobiliser des compétences pour organiser et suivre la gestion du service de l'eau à Kornaka

La commune de Kornaka comprend 283 localités (hameaux, villages, campements) et assure la gestion des mini adductions d'eau potable (mini AEP simples ou multi-villages), des postes d'eau autonome (PEA), des pompes à motricité humaines (PMH), et des puits présents sur son territoire. Les populations du territoire sont à 80% alimentées par des PMH ou des puits (soit plus de 300 ouvrages). L'entretien de ces points d'eau, même s'il est plus simple que pour les AEP, ne doit pas être négligé. Il est assuré par le comité de gestion des points d'eau. Pour les adductions d'eau (une vingtaine d'ouvrages), l'exploitation est déléguée à des opérateurs privés.

Pour suivre le service, la commune nécessite des ressources humaines qualifiées. Au départ, la commune de Kornaka a recruté un agent communal pour intervenir sur l'ensemble du canton. Les 4 autres communes prenaient en charge uniquement ces indemnités de déplacements pour venir sur leurs territoires. Aujourd'hui, deux agents eau/assainissement intercommunaux interviennent sur l'ensemble des communes du canton de Kornaka.

Le service intercommunal joue un rôle d'interface entre les usagers, les élus et les délégataires. Les agents doivent à la fois avoir des compétences en animation territoriale pour mobiliser les usagers et accompagner les comités de gestion mais aussi des compétences techniques, administratives, financières pour suivre les délégataires et vérifier la qualité du service délivré.

Un cadre de concertation intercommunal a également été mis en place et se réunit tous les trimestres afin de faire un état des lieux de la situation des services d'eau. Il rassemble l'ensemble des parties prenantes, représentants des associations d'usagers, des comités de gestion, les services de l'Etat, la commune, les délégataires, etc. A cette occasion les délégataires doivent partager leurs données d'exploitation devant la commune et les usagers. C'est un bon outil de suivi.

Aujourd'hui, la commune est confrontée à des difficultés en matière d'assainissement. Beaucoup de personnes continuent de déféquer à l'air libre. Il est important de faire de la sensibilisation et de mobiliser des moyens pour réaliser des latrines publiques dans les écoles, au niveau des marchés, mais aussi en assurer leur salubrité dans le temps.

Mieux connaître les enjeux de son territoire pour définir les priorités à Illela

La commune d'Illela est composée d'un noyau urbain et de 73 villages ruraux. En milieu urbain, le service de l'eau est de la compétence de l'Etat : la Société de Patrimoine des Eaux du Niger est propriétaire des infrastructures et planifie les investissements, la Société d'Exploitation des Eaux du Niger exploite le service. La commune est très peu associée. Par contre, la commune est responsable du service de l'eau en milieu rural.

Afin d'agir, la commune a besoin d'avoir un dispositif de planification qui lui permet de connaître les infrastructures existantes et de pouvoir anticiper les futurs besoins. L'ensemble des communes du canton ont élaboré leurs Plans locaux eau assainissement (PLEA). Elles s'appuient également sur deux autres outils de planification que sont le Plan de développement communal (PDC) et les Programmes d'investissements annuels (PIA).

Renforcer les compétences communales et suivre les délégués impliqués dans le service d'assainissement à Tessaoua

La commune de Tessaoua intervient en milieu urbain uniquement en matière d'assainissement (en ville, le service de l'eau relève de l'Etat comme à Illela). Pour cela, la collectivité a recruté un agent d'hygiène assainissement et s'appuie sur deux brigadiers sanitaires (contractuels). L'agent domanial a également des compétences techniques qui peuvent être mobilisées ponctuellement, selon sa charge de travail. Ils sont appuyés par la direction départemental de la santé pour les contrôles sanitaires sur la vente de denrées alimentaires et la distribution de l'eau aux bornes fontaines.

Plusieurs toilettes publiques ont été réalisées dans la ville de Tessaoua. Leur gestion a été confiée à des opérateurs privés. La collectivité vérifie la qualité de leur prestation et prend en charge la facture d'eau. En contrepartie l'opérateur verse une partie des recettes à la collectivité. Après quelques années de fonctionnement, la commune constate que ce contrat ne lui est pas très favorable et que les sommes qui lui sont versées par le délégué ne suffisent plus pour couvrir les frais en matière d'eau. La collectivité souhaiterait, à termes, revoir la formulation du contrat.

Organiser le service hygiène/assainissement en régie à Maradi

Maradi a un statut particulier de Ville. Elle est composée de plusieurs arrondissements. Elle intervient également uniquement sur l'hygiène et l'assainissement. Appuyé par ses partenaires (SIAAP et AIMF) elle a organisé la collecte des déchets solides, elle est intervenue dans les écoles et dans les quartiers anciens de la ville pour réhabiliter/construire les infrastructures sanitaires et sensibiliser les populations à l'hygiène.

Aujourd'hui, si l'image de la Ville en matière de salubrité s'est améliorée, elle est confrontée à de nombreuses difficultés pour consolider ces acquis. Elle réfléchit à la mise en place d'une régie municipale hygiène/assainissement (votée en conseil de ville en juin 2017) pour la gestion des eaux usées, des ordures ménagères, des eaux pluviales. L'organisation du service reste à définir.

Les compétences des Régions en matière d'eau et d'assainissement

Après avoir rappelé le processus de concertation mis en place pour définir les compétences transférées aux collectivités territoriales, M. Balla PATE, le Président du Conseil Régional de Maradi, a présenté les compétences relevant des régions (collectivités territoriales).

Les Régions ont été installées en 2011 et sont déjà actives au titre de leurs compétences générales. Les compétences transférées en matière d'hydraulique concernent l'hydraulique pastorale et la gestion intégrée des ressources en eau.

Ainsi dans le cadre du Programme d'appui au secteur de l'élevage (PASEL) financé par la coopération Suisse, la région de Maradi a contribué à l'identification des aires de pâturages et des couloirs de transhumance, qui permettront de localiser au mieux les points d'eau à vocation pastorale et ceci afin d'éviter les risques de conflits avec les cultivateurs.



Plus d'informations : [Capitalisation sur les projets de coopération menés à Maradi et à Tessaoua](#)

Comment accompagner les collectivités dans leurs nouvelles compétences ?

M. Abdoulaye ZANGUI, Mme Marie-Françoise ROY de l'Association d'échanges solidaires Cesson Dankassari (AESCD) Jean-Louis Boy-Marcotte de l'association Echanges avec Dogondoutchi Niger ont présenté le rôle que jouent aujourd'hui les services déconcentrés de l'Etat pour accompagner les collectivités et leurs partenaires de coopération.

La Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DDHA) accompagne les communes dans leurs missions :

- Elle apporte un appui technique pour réaliser les ouvrages (élaboration des cahiers des charges techniques pour les dossiers d'appels d'offres, suivi et réception des travaux)
- Elle organise les animations villageoises dans le cadre des démarches d'Assainissement Total Porté par les Communautés (ATPC)
- Elle accompagne la mise en place et la formation des comités de gestion (définition des statuts, conventionnement avec la Commune)
- Elle peut intervenir dans l'arbitrage des contrats de délégation de service public de l'eau entre la commune et l'exploitant

Cet appui est d'autant plus nécessaire que les communes du Département ne sont pas forcément dotées de service technique communal : Dogondoutchi et Dankassari ont bénéficié d'un appui de leur partenaire de coopération pour recruter et équiper un agent communal eau/assainissement. Leurs salaires sont aujourd'hui pris en charge par les communes, sur les recettes du service de l'eau. Dans les autres communes du département, il y a eu une tentative de recrutement mais les postes n'ont pas été pourvus. Comme les compétences sont peu nombreuses, les communes ont du mal à recruter. Les personnes compétentes préfèrent généralement des postes au sein de bureau d'études/ ONG, mieux rémunérés qu'au niveau des communes rurales.

Pour remplir les missions, la DDHA nécessite elle aussi d'avoir du personnel et des moyens pour couvrir l'ensemble du territoire. Aujourd'hui la DDHA de Dongondoutchi est composée uniquement du Directeur et d'un agent pour suivre 53 mini AEP/PEA/Stations de pompage pastorales sans compter les PMH et puits, principales sources d'alimentation des populations dans le département.

L'AESCD intervient depuis 9 ans au Niger dans le cadre de la coopération entre les communes de Cesson-Sévigné et Dankassari. Elle échange régulièrement avec la Direction départementale qui l'a beaucoup aidé dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses projets dans le secteur de l'eau et en particulier pour :

- La mobilisation financière de l'Etat nigérien sur les projets, ce qui a été un atout pour mobiliser les partenaires en France ;
- La formation des comités de gestion et la signature de la convention entre les comités et la commune de Dankassari.

A Dongondoutchi, la décentralisation est déjà bien effective. Les interlocuteurs d'Echanges avec Dongondoutchi Niger, le Directeur départemental de l'Hydraulique, le Maire de la commune, et le représentant de l'ONG Rail-Niger soumettent des projets à l'association qui les accompagne pour mobiliser des partenaires financiers en France. Leur implication facilite l'intervention et la mobilisation de partenaires tels que l'AFD ou l'Agence de l'eau sur des projets conséquents.

Débats et questions

Quelle piste aujourd'hui pour la formation des agents ? question de Cléo Lossouarn (SIAAP)

Le recrutement au niveau des Ministères comme des collectivités est difficile faute de compétences suffisantes.

Le processus de transfert prévoit la mise en place d'une fonction publique territoriale, qu'il va falloir former. Dans le cadre d'un programme financé par la coopération danoise, plusieurs bacheliers ont bénéficié dernièrement de bourses pour poursuivre des études dans des écoles d'ingénieur (EMIG au Niger, le ZIE au Burkina Faso).

Pour prendre en charge le salaire des agents, les communes peuvent mobiliser la part des recettes du service de l'eau qui leur revient (Fonds du Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement – SMEA), comme c'est le cas des communes qui ont témoigné aujourd'hui. L'Agence Nigérienne de Volontariat pour le Développement (ANVD) peut être aussi une piste pour mobiliser des ressources humaines.

Quelles sont vos préconisations pour la chloration des forages et puits et que pensez-vous des latrines double fosses ? question de Dominique Vaurette (Trégor Solidarité Niger)

Au moment des travaux, il est préconisé de faire une analyse de l'eau pour vérifier que la ressource en eau n'est pas contaminée. Ensuite, sur les réseaux l'exploitant doit régulièrement analyser l'eau, assurer le traitement au chlore et nettoyer le réservoir. Parallèlement, les associations d'usagers assurent la sensibilisation des populations sur les pratiques d'hygiène à respecter pour garantir une bonne protection de la ressource du point d'eau jusqu'à sa consommation (pendant le transport/ le stockage).

Les latrines VIP à deux fosses sont des installations que l'on retrouve fréquemment dans les écoles et lieux publics. Cela permet de stocker sur une période plus longue les boues avant d'avoir à les évacuer. Elles présentent ainsi moins de risque au moment de la vidange.

Quels sont les outils très concrets utilisés pour organiser et suivre le travail quotidien des agents municipaux ? question de Cléo Loassouarn (SIAAP)

A Kornaka, l'agent a un planning de travail. A chaque visite de terrain, il transmet au maire le rapport et un compte rendu sommaire. Un point plus général est fait lors des réunions du cadre de concertation. En matière d'assainissement, la commune s'appuie sur des agents temporaires équipés de charrettes pour le nettoyage des marchés et lieux publics. Elle relaie également les messages via la radio communautaire.

A Maradi, le suivi est quotidien. L'agent définit le programme des équipes de balayages et celles en charge d'évacuer les sites de dépôt des ordures ménagères. Ils interviennent également à la demande lorsqu'il y a des urgences.

A Tessaoua, l'agent est tous les jours dans le bureau du Maire pour faire le point sur les actions à mener. Il fait tous les jours le tour de la ville pour identifier les cas de vidanges sauvages et pour recueillir les plaintes des populations. Il fait ensuite son rapport oral au Maire.

A Illéla, la commune s'appuie sur le comité communal de salubrité publique pour intervenir en matière d'hygiène et d'assainissement. L'agent détermine leur programme d'intervention. Une fois par mois, une séance de nettoyage est organisée afin d'élire le quartier le plus propre. L'agent coordonne également les équipes de ramassages des ordures équipées de charrettes asines.

13h30 – 14h15 Cartographie mouvante des acteurs impliqués au Niger

Béatrice Turlonnias, du pS-Eau, a présenté les régions d'intervention des participants, leurs partenaires et leurs relations avec les communes nigériennes ([voir la présentation PPT](#))



Photo des participants en mouvement !

14h15 – 17H00 : Echanger ses expériences

Travail en groupe autour de 3 thèmes :

1. Sensibiliser et appuyer les élus nigériens pour qu'ils s'impliquent sur l'eau et l'assainissement
2. Renforcer les équipes communales en charge de l'eau et de l'assainissement dans leur quotidien pour le suivi des services
3. Appuyer la commune pour qu'elle coordonne les acteurs eau/assainissement de son territoire

1. Sensibiliser et appuyer les élus nigériens pour qu'ils s'impliquent sur l'eau et l'assainissement

Témoignage de M. Kouré Jackou/ Moctar Gado Sabo sur l'initiative « un député /une mini AEP » portée par le réseau des parlementaires eau/assainissement.

Afin de contribuer au programme sectoriel eau/assainissement, le réseau parlementaire eau, hygiène et assainissement s'est mobilisé pour lancer le programme « un député, une mini AEP ».

Aujourd'hui, le Niger est confronté à un défi sécuritaire. Plus de 15% du budget national est consacré à cette question. Cela impacte donc les autres domaines, dont l'eau et l'assainissement qui passe de 10% à 4% du budget national en 2018, soit 12 millions d'euros.

L'Assemblée compte 1 député pour 100 000 habitants, soit 171 députés. Il s'agit de les mobiliser tous pour soutenir la réalisation de points d'eau modernes. Les zones bénéficiaires seront priorisées selon des critères démographiques.

Les AEP multi-villages représentent un investissement coûteux. En lançant un programme national, cela permettrait de faire des économies d'échelles et de réduire le coût unitaire d'une mini-AEP (actuellement estimé à 70 000 euros). Le coût serait également réduit via les exonérations de la TVA.

Il est également prévu d'organiser une journée parlementaire consacrée à cette thématique pour faire du plaidoyer auprès des élus.

Enfin, le projet vise à rapprocher les élus des populations qu'ils représentent.

Le programme a été voté à l'Assemblée nationale. Il bénéficie d'un soutien financier de députés (10%) ainsi que de l'Assemblée, sur son budget propre (20%). Le programme est piloté par le réseau parlementaire qui compte une trentaine d'élus. Ils mobiliseront une structure pour l'exécution du programme. Le réseau est actuellement à la recherche des co-financements complémentaires pour mobiliser les 70% nécessaires pour boucler le budget.

Pistes de réflexions et recommandations :

Partenaires à mobiliser : les Agences de l'eau (via les acteurs de coopération décentralisée), l'OCDE, la Coopération chinoise, AFD, BEI, BID, groupes d'amitié, des députés, etc.

Intégrer dans la demande de financement les problématiques de changement climatique, énergie, agriculture, ville intelligente, ODD.

2. Renforcer les équipes communales en charge de l'eau et de l'assainissement dans leur quotidien pour le suivi des services

Témoignage de Mélanie Céran, Département du Val-de-Marne sur la coopération avec Zinder

Le Département du Val de Marne est en coopération depuis une dizaine d'année avec la ville de Zinder. Depuis 2014, les deux partenaires sont engagés dans un programme intitulé « *Mise en œuvre de la stratégie hygiène et assainissement de la ville de Zinder* » financé par l'Union Européenne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (2014-2019, 3 millions d'euros)

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer l'accès à l'assainissement de base et promouvoir l'hygiène dans le noyau urbain de Zinder et se déploie sur 5 axes d'intervention :

1. Améliorer l'accès à l'assainissement dans le noyau urbain de Zinder par la construction de latrines dans les établissements scolaires, lieux publics et les ménages
2. Renforcer les capacités communales en matière d'assainissement et d'hygiène
3. Sensibiliser la population à l'hygiène
4. Impliquer et accompagner les opérateurs privés du secteur de l'assainissement
5. Capitaliser et diffuser l'expérience

Pour renforcer les équipes municipales de Zinder, le Département intervient à plusieurs niveaux :

- La formation des élus et agents du service sur les pratiques d'hygiène et l'organisation du service public d'assainissement. Cela a contribué à leur mobilisation sur le projet et à la bonne compréhension des enjeux de la ville.
- Le recrutement et la formation de 10 agents d'hygiène dans les communes d'arrondissements de Zinder pour veiller au respect des bonnes pratiques d'hygiène dans la ville.
- Le renforcement du cadre réglementaire communal pour limiter les problèmes liés à l'obstruction des caniveaux par les déchets solides et la construction d'habitat en zone inondable.
- La réalisation d'une étude pour évaluer les solutions envisageables en termes de traitement et de valorisation des boues de vidange (en tirant des enseignements de l'expérience actuellement menée à Niamey où est en train d'être construite la première station des boues de vidange du pays).

Dans le cadre du projet, une structure d'appui est venue accompagner les équipes municipales dans la mise en œuvre et le suivi des actions.

Plus d'info : [Fiche action](#)

Synthèse du groupe 2

D'autres expériences menées à Tessaoua, Dogondoutchi, Téra, Dankassari et Agadez ont été partagées par les autres membres du groupe.

Enjeux ?	Modalités d'intervention	Enseignements		
		Facteurs de succès	Sources de blocage	Réflexions/recommandations
Manque de ressources humaines formées	Recrutement d'agent dans le cadre de projet de coopération, pris en charge progressivement sur le budget municipal Formation continue (courte/longue ; au Niger, en France) des élus, agents, opérateurs privés intervenant dans le service Accueil d'un agent en alternance au sein des services de la collectivité en France	Ecouter les besoins exprimés localement Mobiliser des personnes relais au sein de la population pour accompagner dans la durée le changement des pratiques d'hygiène (femmes, chefs de quartiers, associations d'usagers, comité de salubrité, etc.)	Turn over – fuites des cerveaux des équipes municipales : des agents de l'Etat mis à disposition de la commune réaffectés sur d'autres postes ou départ de l'agent sur des postes plus attractifs après sa montée en compétence	Mutualiser les formations des agents municipaux entre les partenaires de coopération voire encourager le développement d'une offre de formation à l'échelle nationale Comment attirer les compétences ? Quel salaire proposer ?
Manque des moyens financiers	Apporter un appui financier pour la réalisation des travaux et équiper les services municipaux (véhicules, matériels, etc.) Mettre en place des mécanismes de gestion pérenne, qui permettent à la commune de mobiliser des moyens issus des recettes du service (Fonds SMEA/FRE)	Suppose une entrée régulière des redevances et la mise en place d'un suivi comptable rigoureux	Croissance démographique difficile à anticiper et qui demande de mobiliser de nouveaux moyens	Bien réfléchir avant de doter la commune d'équipements comme par exemple en camions vidangeurs : aura-t-elle les moyens de les entretenir et de les faire fonctionner régulièrement ?

3. Appuyer la commune pour qu'elle coordonne les acteurs eau/assainissement de son territoire

Témoignage d'Eau vive et M. Almou sur les commissions communales eau/assainissement

La coordination des acteurs et des initiatives présentes sur le territoire communal est reconnue comme une condition majeure de l'efficacité globale des interventions. Elle vient également renforcer la légitimité des autorités communales. Il existe désormais un nombre significatif d'expériences fonctionnelles de cadre de concertation pour s'en inspirer et bien comprendre les facteurs de leur pérennité

En s'appuyant sur l'exemple des cadres de concertation accompagnés par Eau vive depuis quelques années à Kornaka et Illéla, plusieurs éléments ont été mis en avant et débattus.

- Avant même la mise en place d'instances formelles (commission communale de l'eau), la conception des outils de diagnostics territoriaux et de planification (PLEA) doit être basée sur une approche participative et concertée.
- Les commissions communales de l'eau se réunissent régulièrement : 3 fois par an à Illéla, tous les trimestres à Kornaka. Les modalités et coûts d'organisation sont à prendre en compte mais sont abordables pour les collectivités.
- Elles permettent de planifier et d'articuler les investissements prioritaires en toute transparence, sur la base de l'équité entre les localités qui composent la commune.
- Elles sont un espace d'identification en commun des problèmes techniques et de recherche de solutions en commun.
- Ces instances participent à la restitution de la politique sectorielle communale en direction des citoyens (bilan annuel, tournée de restitution, relai par la radio rurale).
- L'agent technique municipal ou intercommunal est le pivot de l'animation de ces instances.
- Récemment transférée aux communes, l'approche Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) devra également être suivie dans le cadre des commissions communales de l'eau.

Quelques pistes améliorations, tirés de l'exemple de Illéla

- Des interventions « non communiquées » qui ne cadrent pas avec les choix des autorités communales sont encore signalées.
- Les implantations des ouvrages ne correspondent pas avec le choix des populations
- Nécessité de légitimer les élus par rapport aux interventions

Plus d'info : [Fiche action](#)

Synthèse du groupe 3

Le groupe a identifié les acteurs qui interviennent dans le services d'eau potable et d'assainissement, leurs rôles en matière d'eau et d'assainissement et les actions à mener pour renforcer la Commune dans son rôle de coordination

ACTEURS	ROLES ET RESPONSABILITES	ACTIONS DE RENFORCEMENT	ACTEURS DE MISE ŒUVRE
ETATS	Contrôle, financement et régulation du SPE	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser les textes dans le domaine du service public de l'eau - Accélérer le processus de transfert effectif des compétences - Mettre les ressources financières et humaines disponibles aux communes - Créer des centres pour la formation des agents Eau/Hygiène/Assainissement (redynamiser le Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement CFTEA de Banizoumbou) 	MHA, MI, MF PTF
COMMUNES	Mise en œuvre des activités conformément aux compétences dévolues	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place/ Redynamiser les cadres de concertation avec les partenaires et acteurs locaux avec un calendrier précis de rencontre et un plan d'action - Utiliser les PLEA pour la planification des interventions - Renforcer les services d'eau assainissement - Recruter les agents Eau/Assainissement et les former - Responsabiliser le service EHA - Mutualiser les moyens - Aller vers l'intercommunalité dans la conduite des actions - S'appuyer sur les Service techniques - Faire respecter la réglementation dans les réalisations des ouvrages hydrauliques (interventions des ONG, privés, politique) - Utiliser les Fonds de Renouvellements et d'Extensions (FRE) pour la réalisation des ouvrages (tenir compte de la révision du Guide des services AEP) 	STR, STD PTF COMMUNE
DELEGATAIRES	Exploitation et gestion du service public de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnaliser les prestataires, encouragé le Partenariat Public Privé (PPP) - Veiller à la gestion des contrats - Corriger les insuffisances du Guide des services AEP 	PTF
AUSPE/CGPE	Représentation et défenses des intérêts des usagers en rapport avec la gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Former les Associations et Comités - Utiliser les radios communautaires et locales pour sensibiliser les populations 	STD, AGENT COMMUNAL PTF
SAC/SPE	Suivi et conseil du service public de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnaliser les prestataires - Veiller à la gestion des contrats 	

Liste des participants

Nom, Prénom	Organisme	Contact Mail
Adamou, Mahaman	ONADEL	onadelniger@gmail.com
Almou, Abouzeidi	Commune d'Illela	mairie.illela@yahoo.fr
Ardesi, Ariana	AIMF	a.ardesi@aimf.asso.fr
Barrera, Gaël	SIVOA	gael.barrera@syndicatdelorge.fr
Beunard, Agathe	Eau Vive Normandie	agathe.beunard@eau-vive.org
Boy-Marcotte, Jean-Louis	Echanges avec Dogondoutchi-Niger	boy-marcotte@wanadoo.fr
Campion, Thomas	Régie des Eaux de Bonneville	tcampion@refg.fr
Céran, Mélanie	CD94	Melanie.Ceran@valdemarne.fr
Coste, Michel	AECIN Echanges Culturels Ille-et-Vilaine Niger	aecin@tarbiyya-tatali.org
Debgey Diallo, Ghislaine	Tawaangal Pastoralisme	presidente@associationtawaa ngal.org
Delaunay, Jean	AJCT	jeanmichel.delaunay@wanadoo.fr
Delcros, Heike	Ville de Juvisy-sur-Orge	h.delcros@mairie-juvisy.fr
Desvalois, Romain	SEVES	romaindesvalois@asso-seves.org
Eyboulet, Chantal	SIAAP	Chantal.EYBOULET@siaap.fr
Faure, Michel	Association Jitoua Conflans Tessaoua (AJCT)	annemariefaure@orange.fr
Gado Sabo, Moctar	Assemblée nationale (Niger)	moctarsabo961@msn.com
Ghestem, Pierre	Association Jitoua Conflans Tessaoua (AJCT)	pierreghestem@sfr.fr
Grolleau, Laurent	Eau Vive	laurent.grolleau@eau-vive.org
Heritier, Bernard	Echanges avec Dogondoutchi-Niger	bernardheritier@orange.fr
Kopitopoulos, Derko	ECOPSIS	dk@ecopsis.com
Koukoui, Constance	Cités Unies France	c.koukoui@cites-unies-france.org
Koure Jackou, Ousmane	Commune de Kornaka	ousmanekourjackou@yahoo.fr
Lablack, Nadir	ADSL	nadir.lablack@yahoo.fr
Lhommelet, Léa	Association SEVES	lealhommelet@asso-seves.org
Lossouarn, Cléo	SIAAP	cleo.lossouarn@siaap.fr
Maina, Maman Rabiou	Cabinet Thec	mainarabiou@gmail.com
Mateus, Adeline	pS-Eau	adeline.mateus@pseau.org
Moussa Hassane, Ayoub	Ville de Maradi	moussa_ayouba1@yahoo.fr
Paté Balla	Conseil Régional de Maradi	ballapate2016@gmail.com
Roy, Marie-Francoise	AESCD Cooperation Cesson Dankassari	aescd@tarbiyya-tatali.org
Sitou, Aboubacar	Commune de Tessaoua	aboubacarisitou@gmail.com
Soumana, Souley	ONG RAIL Niger	bogo22001@yahoo.fr
Taweye, Amadou	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	amadoutaweye@yahoo.fr
Tenière-Buchot, Pierre-Frédéric	pS-Eau	teniere-buchot@pseau.org
Tourlonnias, Béatrice	pS-Eau	tourlonnias@pseau.org
Vaurette, Dominique	TSN ACAUPED	Vaurette.dominique@sfr.fr
Zangui, Abdoulaye	Direction départementale de l'Hydraulique, Doutchi	zanguia@yahoo.fr
Zodi, Fanna	Savoir Donner	maifannamireille@gmail.com